

(N° 24.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1866.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1867.

*(Voir le N° 77, session 1865-1866, le N° 35, session 1866-1867 de la Chambre
des Représentants, et le N° 25 du Sénat.)*

**Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; Comte d'ASPREMONT-LYNDEN,
BISCHOFFSHEIM, Baron GRENIER, JOOSTENS, LAOUREUX, ZAMAN, FORTAMPS,
Rapporteur.**

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1867, qui s'élève à la somme globale de fr. 4,534,888-92, n'a donné lieu à aucune discussion dans le sein de votre Commission. En conséquence, elle a l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.